

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,
Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,
M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,
M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,
Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,
M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,
M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,
Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : **M. F. BARRIERE**

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES - COMMUNES ATTAQUEES, REPUBLIQUE EN DANGER



N°11/2024 du 25 mars 2024

MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES - COMMUNES ATTAQUEES, REPUBLIQUE EN DANGER

Désengagement de l'Etat, asphyxie budgétaire, complexification de la gouvernance, déni de leur autonomie... sans dire son nom, c'est une véritable recentralisation, à bas bruit, à laquelle coïvent faire face les communes.

Une recentralisation qui se traduit notamment par un étouffement financier pour les communes, posant mécaniquement la question de leur libre-administration. Sous l'effet conjugué des restrictions imposées par le Gouvernement (nationalisation de la taxe d'habitation et de la CVAE – non compensées en totalité - ; refus d'indexer la DGF sur l'inflation ; suppression des dispositifs de soutien contre la crise de l'énergie ; obligation d'établir des budgets dits verts ; fléchage des dotations d'investissements) et de la hausse continue des charges, les communes sont clairement asphyxiées et leur autonomie financière et fiscale est mise à mal.

Dès lors, comment parler de liberté pour les communes lorsque celles-ci ne maîtrisent plus ni leurs recettes, ni progressivement l'affectation de leurs dépenses ?

Dans ce contexte, construire un budget municipal relève du parcours du combattant

Pourtant, la commune est la collectivité territoriale de référence. C'est celle, qui par sa proximité directe avec les habitants mais également par ses compétences du quotidien, rend palpable l'action publique et cimente la République. A travers l'engagement de ses maires et élus locaux, et l'investissement des agents territoriaux, les communes qu'elles soient dites « urbaines » ou « rurales » font battre le pouls de la France.

Solennellement, le conseil municipal d'Epinay-sur-Orge :

- Réaffirme le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne saurait exister en pratique sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières en fonction des conjonctures et en toute responsabilité ;
- Appelle l'Etat, garant de l'unité de notre pays, à s'engager dans un chantier de rénovation de l'organisation territoriale sur des mesures permettant de répondre à ces objectifs ;
- Incite l'Etat à s'engager dans une véritable réforme des impôts locaux pour une plus grande égalité entre les territoires et les citoyens.

Le Conseil Municipal,

APRÈS en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**
6 abstentions : M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE

DEMANDE A L'ETAT D'INDEXER la DGF à l'inflation et de compenser en totalité le manque à gagner suite à la nationalisation de la taxe d'habitation et de la CVAE pour sortir de l'effet ciseau mortifère pour les communes ;

DEMANDE A L'ETAT DE RESTITUER aux communes une véritable autonomie financière pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles elles ont été élues et ainsi de conforter nos principes démocratiques ;

DEMANDE A L'ETAT DE REDONNER aux communes le libre-choix de leurs investissements, sans passer par des dispositifs orientant ceux-ci conformément aux seuls objectifs du Gouvernement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,
Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,
M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,
M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,
Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,
M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,
M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,
Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : **M. F. BARRIERE**

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

**DÉLIBÉRATION RELATIVE AU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL
- VILLE**

Le Conseil Municipal,

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 et suivants et L.2121-14, relatifs au vote du Compte administratif et L.2121-31 au terme duquel le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire, entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2023 présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSTATE les identités de valeurs aux comptes de résultats de l'exercice et de clôture ainsi qu'aux débits et crédits portés aux différents comptes,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal,

APRÈS en avoir délibéré,

- **A la majorité par 27 voix pour**
6 voix contre : **M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE**

APPROUVE le compte de gestion de la Trésorière Principale pour l'exercice 2023 comportant les balances de comptes du budget de la Ville comme suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes réalisées	2 356 935,29 €	14 354 549,52 €	16 711 484,81 €
Dépenses mandatées	5 640 679,50 €	14 904 890,05 €	20 545 569,55 €
Résultat antérieur	2 900 720,75 €	1 606 257,74 €	4 506 978,49 €
Résultat de l'exercice	-383 023,46 €	1 055 917,21 €	672 893,75 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Olivier MARCHAU
Maire d'Épinay-sur-Orge



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la
convocation et de l'ordre
du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33

- présents : 25

- représentés : 8

- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture

le :

04 AVR 2024

Date de publication sur le
site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjointes,

M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE,
Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,

Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,

Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,

M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,

Mme LUTIER, représentée par M. MARCHAU, Maire,

M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,

M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,

Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : M. F. BARRIERE

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL - VILLE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 et suivants et L.2121-14, relatifs au vote du Compte administratif et L.2121-31 au terme duquel le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire, entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif,

VU l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leur établissement public de coopération,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération n°20/2023 en date du 28 mars 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

VU les conditions d'exécution du budget 2023.

CONSIDÉRANT l'adoption du compte de gestion du Trésorier et compte tenu que le vote du compte administratif doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter, par délibération suivante, le compte administratif 2023,

APRÈS avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame CASTAINGS, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS en avoir délibéré,

- **A la majorité par 23 voix pour**

6 voix contre : M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE

2 abstentions : M. DUCHESNE, Mme DORLAND

M. MARCHAU, Maire et Mme LUTIER, représentée par M. MARCHAU, ne prennent pas part au vote

DONNE acte de la présentation du compte administratif 2023.

CONSTATE les données de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier relatives aux reports, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ADOpte le compte administratif 2023 du budget principal avec les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde	
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	14 904 890,05	14 354 549,52	-550 340,53	
	Investissement	5 640 679,50	2 356 935,29	-3 283 744,21	
		+	+		
Reports de l'exercice n-1	Report 002		1 606 257,74		
	Report 001		2 900 720,75		
		=	=		
Total (réalisation + reports)		20 545 569,55	21 218 463,30	672 893,75	
Reste à réaliser à reporter en n+1		Investissement	2 381 836,02	1 625 952,46	-755 883,56
Résultat cumulé	Fonctionnement	14 904 890,05	15 960 807,26	1 055 917,21	
	Investissement	5 640 679,50	5 257 656,04	-383 023,46	
	Total cumulé	20 545 569,55	21 218 463,30	672 893,75	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Laurence CASTAINGS

Première adjointe au Maire en charge du budget



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour
Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0
Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,
Mme CASTAINGS, **M. V. GALLET**, **M. BARRIERE**, **M. FABBRO**, **Mme MARTIN**,
M. WALTER, Maires-Adjoints,
M. DUCHESNE, **M. SCHILTZ**, **Mme DORLAND**, **M. RANDOING**, **Mme BOURDOUX**, **M. O. GALLET**, **Mme LE POULAIN**, **M. TURCHI**, **Mme GAUDRY** **M. HADDAD**, **Mme DRAGHI**, **M. LACASSAGNE**, **M. BLOTTIERE**, **Mme BAIRRAS**, **M. P. LEGOUGE**, **Mme DORLENCOURT**, **M. FUTOL**, **M. M. LEGOUGE**, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par **M. V. GALLET**, Maire-adjoint,
Mme LEQUEUX, représentée par **M. DUSCHESNE**, Conseiller municipal,
Mme CHABRILLAT, représentée par **Mme MARTIN**, Maire-adjointe,
M. MARAIS, représenté par **Mme CASTAINGS**, Maire-adjointe,
Mme LUTIER, représentée par **M. Marchau**, Maire,
M. DIDRY, représenté par **Mme DORLAND**, Conseillère municipale,
M. DUGAST, représenté par **M. TURCHI**, Conseiller municipal,
Mme DESSAILLY, représentée par **M. FABBRO**, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : **M. F. BARRIERE**

OBJET : **AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DE LA COMMUNE**

DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'AFFECTATION DES RESULTATS 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération n°12/2024 du 25 mars 2024 constatant la conformité du compte de gestion 2023 émis par le Trésor Public avec le compte administratif 2023 de la Ville,

VU la délibération n°13/2024 du 25 mars 2024 approuvant le compte administratif 2023 du budget de la Ville,

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du budget communal présente à la fin de l'exercice 2023 un solde excédentaire cumulé de **1 055 917,21 €**,

CONSIDERANT que la section d'investissement du budget communal présente à la fin de l'exercice 2023 un solde déficitaire cumulé de **- 383 023,46 €**,

CONSIDERANT que le résultat d'investissement en restes à réaliser s'élève à **- 755 883,56 €**,

APRES avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- **A la majorité par 25 voix pour**
6 voix contre : M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE
2 abstentions : M. DUCHESNE, Mme DORLAND

AFFECTE à l'article 001 - Résultat d'investissement reporté, en dépense d'investissement, la somme de **383 023,46 €**,

AFFECTE au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement : **1 055 917,21 €**,

DÉCIDE d'affecter au Budget Primitif 2024 :

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement pour **1 055 917,21 €**.

Le résultat déficitaire de la section d'investissement de l'exercice 2023 au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (dépense en section d'investissement) pour **383 023,46 €**.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Olivier MARCHAU
Maire d'Épinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la
convocation et de l'ordre du
jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33

- présents : 25

- représentés : 8

- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le
site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,

M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,

Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,

Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,

M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,

Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,

M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,

M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,

Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : **M. F. BARRIERE**

OBJET : FISCALITE LOCALE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

DELIBERATION RELATIVE A LA FISCALITE LOCALE VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget,

VU l'article 16 de la loi de finances n° 2019-1479 pour 2020 qui instaure la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et qui prévoit un nouveau mécanisme de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,

VU la délibération n° 01/2024 du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2024 prenant acte du débat d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT le contexte budgétaire difficile, la municipalité propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables,

CONSIDERANT la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition de la fiscalité locale pour l'année 2024,

APRÈS en avoir délibéré,

- **A la majorité par 27 voix pour**
6 voix contre : M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE,
Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE

DECIDE de fixer le taux des trois taxes directes locales qui seront applicables pour l'exercice 2024, comme il suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 36,00 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 63,33 %
- Taxe d'habitation : 17,52%

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Olivier MARCHAU
Maire d'Épinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour
Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0
Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,
Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,
M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,
M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,
Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,
M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,
M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,
Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : M. F. BARRIERE

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 A LA CAISSE DES ECOLES

**DELIBERATION RELATIVE A LA
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 ATTRIBUEE A LA CAISSE DES
ECOLES**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU la délibération N°01/2024 du 5 février de la commune d'Épinay-sur-Orge portant sur le vote de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaires de l'exercice 2024,

APRES avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

- **A l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer une subvention de **9 000,00 €** pour l'exercice 2024 à la Caisse des Ecoles.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2024 à l'article 6573641.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Olivier MARCHAU
Maire d'Épinay-sur-Orge

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'O' followed by a long, sweeping stroke that loops back.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la
convocation et de l'ordre
du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-
ORGE certifie que la liste
des délibérations a été
affichés à la Mairie,
conformément à l'article
L.2121.25 du Code Général
des Collectivités
Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture
le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le
site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,
Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,
M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,
M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,
Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,
M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,
M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,
Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : **M. F. BARRIERE**

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ALLOUEE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'EXERCICE 2024

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ALLOUÉE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'EXERCICE
2024**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

- **A l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer pour l'exercice 2024, une subvention de **420 000,00 €** au Centre Communal d'Action Sociale,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 657363.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Olivier MARCHAU
Maire d'Épinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la
convocation et de l'ordre
du jour
Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0
Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-
ORGE certifie que la liste
des délibérations a été
affichés à la Mairie,
conformément à l'article
L.2121.25 du Code Général
des Collectivités
Territoriales le :

02 AVR 2024

**Transmis en Préfecture
le :**

30 MARS 2024

**Date de publication sur le
site Internet**

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,
Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,
M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,
M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,
Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,
M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,
M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,
Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : **M. F. BARRIERE**

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA VILLE

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA VILLE

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

VU l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

VU la délibération N° 01/2024 du 5 février 2024 de la commune d'Epinay-sur-Orge portant sur le vote de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2024,

VU la délibération n°14/2024 du 25 mars 2024 autorisant la reprise des résultats du budget 2023 au budget 2024,

VU le projet de Budget principal de la ville pour l'exercice 2024,

APRES avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- **A la majorité par 25 voix pour**

6 voix contre : M. BLÔTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE
2 abstentions : M. DUCHESNE, Mme DORLAND

VOTE le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2024 qui s'établit en équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : **14 510 740,00 €**
- Section d'investissement : **7 857 830,00 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		BP 2024
011	Charges à caractère général	3 817 569,26
012	Charges de personnel	7 900 000,00
014	Atténuations de produits	328 835,00
65	Autres charges gestion courante	945 018,00
66	Charges financières	321 838,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Dotations aux provisions	15 117,74
042	Dotations aux amortissements	1 181 562,00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 510 740,00
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		BP 2024
013	Atténuations de charges	108 500,00
70	Produits des services	1 463 626,00
73	Impôts et taxes	1 083 116,00
731	Fiscalités locales	8 899 500,00
74	Dotations et participations	2 318 100,00
75	Autres produits de gestion courante	160 300,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00
78	Reprise sur provisions	357 292,00
042	Opération de transfert entre section	115 306,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		14 510 740,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE		BP 2024
16	Remboursement d'emprunts	1 102 500,00
20	Immobilisations incorporelles	645 860,00
204	Subventions d'équipement versées	48 587,58
21	Immobilisations corporelles	2 015 425,00
23	Immobilisations en cours	800 000,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert	470 597,94
001	Solde d'exécution reporté	383 023,46
	RAR n-1	2 381 836,02
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 857 830,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE		BP 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	970 332,33
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 055 917,21
13	Subventions d'investissement	321 566,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 702 500,00
040	Opérations d'ordre de transferts	1 181 562,00
	RAR N-1	1 625 952,46
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 857 830,00

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33

- présents : 25

- représentés : 8

- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjointes,

M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,

Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,

Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,

M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,

Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,

M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,

M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,

Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARIE DE SEANCE : **M. F. BARRIERE**

OBJET : **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SMOYS POUR L'ACHAT DE FOURNITURE D'ENERGIE (GAZ ET ELECTRICITE)**

**DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION DE LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE
AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE ORGE
YVETTE SEINE (SMOYS) POUR L'ACHAT DE FOURNITURE D'ENERGIE (GAZ ET
ELECTRICITE ET DES PRESTATIONS ASSOCIEES**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Énergie,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8.

VU la délibération n° 2022/10 du 8 mars 2022 du comité syndical du SMOYS approuvant la convention constitutive du groupement de commande entre le SMOYS, et ses collectivités adhérentes pour l'achat d'énergie (gaz et électricité) ainsi que de prestations associées, et désignant le SMOYS comme coordonnateur de ce groupement de commande,

CONSIDERANT que la Loi relative à l'Énergie et au Climat du 8 novembre 2019 a entériné la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de Gaz et d'Électricité à compter du 01 janvier 2021,

CONSIDERANT que la commune d'Epinay sur-Orge est consommatrice d'électricité et de gaz pour ses bâtiments et équipements,

CONSIDERANT l'intérêt pour les collectivités publiques de massifier leurs volumes d'achat d'énergie pour obtenir des économies d'échelle,

CONSIDERANT l'intérêt des Groupements de commande qui permet d'unifier la commande, de lancer une consultation unique pour répondre aux besoins de plusieurs acheteurs et d'éviter la redondance des procédures similaires,

CONSIDERANT l'expertise du SMOYS,

CONSIDERANT que la convention constitutive détermine l'engagement de chacune des parties dans la mise en œuvre de l'appel d'offre porté par le Groupement de commande et permet à chacune des parties l'achat d'énergie à hauteur de ses besoins,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- à l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion de la commune d'Epinay sur-Orge au groupement de commande d'achat d'énergie (gaz et électricité) et prestations associées,

APPROUVE la convention constitutive du Groupement de commande entre le SMOYS, et les collectivités adhérentes pour l'achat d'énergie (gaz et électricité) et de prestations associées,

APPROUVE la désignation du SMOYS comme coordonnateur du Groupement de Commande,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document afférent,

AUTORISE le représentant du SMOYS à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

M. Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la
convocation et de l'ordre du
jour
Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0
Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-
ORGE certifie que la liste des
délibérations a été affichés à
la Mairie, conformément à
l'article L.2121.25 du Code
Général des Collectivités
Territoriales le :

3 2 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

3 0 MARS 2024

**Date de publication sur le
site Internet**

0 4 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,
Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,
M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,
M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,
Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,
M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,
M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,
Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : M. F. BARRIERE

OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT
DE COMMANDE PERMANENT ENTRE LA COMMUNE ET LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT
DE COMMANDE PERMANENT ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L2113-6 et 7,

CONSIDÉRANT que le groupement de commande optimise les procédures de passation des marchés publics, favorise la concurrence entre les opérateurs économiques ainsi que la bonne gestion des deniers publics.

CONSIDÉRANT que la constitution d'un groupement de commande permanent entre la commune et le CCAS d'Epinay-sur-Orge permettra de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les besoins communs dans les familles d'achats visées à la convention.

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la commune et le CCAS d'Epinay-sur-Orge selon les conditions de la convention constitutive.

APPROUVE le fait que la commune d'Epinay-sur-Orge assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes.

APPROUVE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33

- présents : 25

- représentés : 8

- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,

M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,

Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,

Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,

M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,

Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,

M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,

M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,

Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : M. F. BARRIERE

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE ET LA DIRECTION DE ZONE DE SURETE ILE-DE-FRANCE SUD DE LA SNCF

**DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE ET LA DIRECTION
DE ZONE SURETE ILE DE FRANCE SUD DE LA SNCF**

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2016-339 du 22 mars 2016 relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs,

VU le projet de convention de partenariat entre la commune d'Epinay-sur-Orge et la Direction de zone sûreté Ile-de-France sud de la SNCF,

CONSIDERANT que la sécurité dans les gares et à leurs abords est un enjeu central pour la commune d'Epinay-sur-Orge et la SNCF.

CONSIDERANT que la Direction de zone sûreté Ile-de-France de la SNCF souhaite s'inscrire dans un partenariat actif avec la police municipale d'Epinay-sur-Orge afin de mettre en œuvre des actions aux abords de la gare d'Epinay-sur-Orge, du pôle multimodal du Tram 12 et de la station Tram 12 de Petit Vaux aux fins d'améliorer la sécurité des personnes et des biens.

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur ;

APRÈS en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**

Monsieur MARCHAU, Conseiller municipal intéressé, ne prend pas part au vote.

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la commune d'Epinay-sur-Orge et la Direction de Zone de Sûreté Ile-de-France sud de la SNCF.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la
convocation et de l'ordre du
jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33

- présents : 25

- représentés : 8

- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le
site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,

M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,

Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,

Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,

M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,

Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,

M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,

M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,

Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : M. F. BARRIERE

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS



N°22/2024 du 25 mars 2024

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la délibération n°04-2024 du 5 février 2024 portant modification du tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Social Territorial,

VU le budget communal.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et ces évolutions de carrière,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- à l'unanimité,

DECIDE de la création des grades suivants, à compter du 1^{er} avril 2024 :

Filière administrative :

- Attaché territorial : +1
- Adjoint administratif : +1

Filière sociale :

- ATSEM principal de 2^{ème} classe : +1

DECIDE de la suppression des grades suivants, à compter du 1^{er} avril 2024 :

Filière administrative :

- Attaché principal : -1
- Rédacteur : -5
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : -3

Filière animation :

- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe : -1
- Adjoint d'animation : -5

Filière culturelle :

- Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe : -1

Filière sociale :

- ATSEM principal de 1^{ère} classe : -1

Filière technique :

- Technicien principal de 1^{ère} classe : -1

- Technicien principal de 2^{ème} classe : -1
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : -6
- Adjoint technique : -3

FIXE l'effectif des grades comme indiqué en annexe à la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget correspondant, chapitre 012- charges de personnel.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus



Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour
Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0
Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,
Mme CASTAINGS, **M. V. GALLET**, **M. BARRIERE**, **M. FABBRO**, **Mme MARTIN**,
M. WALTER, Maires-Adjoints,
M. DUCHESNE, **M. SCHILTZ**, **Mme DORLAND**, **M. RANDOING**, **Mme BOURDOUX**, **M. O. GALLET**, **Mme LE POULAIN**, **M. TURCHI**, **Mme GAUDRY**,
M. HADDAD, **Mme DRAGHI**, **M. LACASSAGNE**, **M. BLOTTIERE**, **Mme BAIRRAS**, **M. P. LEGOUGE**, **Mme DORLENCOURT**, **M. FUTOL**, **M. M. LEGOUGE**, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par **M. V. GALLET**, Maire-adjoint,
Mme LEQUEUX, représentée par **M. DUSCHESNE**, Conseiller municipal,
Mme CHABRILLAT, représentée par **Mme MARTIN**, Maire-adjointe,
M. MARAIS, représenté par **Mme CASTAINGS**, Maire-adjointe,
Mme LUTIER, représentée par **M. Marchau**, Maire,
M. DIDRY, représenté par **Mme DORLAND**, Conseillère municipale,
M. DUGAST, représenté par **M. TURCHI**, Conseiller municipal,
Mme DESSAILLY, représentée par **M. FABBRO**, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : **M. F. BARRIERE**

OBJET : RECRUTEMENT DE VACATAIRES AU SERVICE JEUNESSE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION ANNUELLE DE LA SOIREE DU COLLEGE ANDRE MAUROIS

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RECRUTEMENT DE VACATAIRES AU SERVICE JEUNESSE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION ANNUELLE DE LA SOIREE DU COLLEGE ANDRE MAUROIS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire de recruter ponctuellement, dans le cadre de l'organisation de la soirée annuelle du collège, des vacataires afin d'assurer la sécurité autour de cette rencontre festive,

CONSIDERANT qu'un vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter, dans le cadre de l'organisation de la soirée annuelle du collège, 6 vacataires, pour la soirée du 7 juin 2024 et de signer les actes correspondants.

DECIDE de fixer le taux de rémunération de la vacation à :

13 euros bruts de l'heure en journée

20 euros bruts par heure de nuit (à partir de 22 heures)

PRECISE qu'une vacation sera égale à une heure.

DIT que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjointes,

M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,

Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,

Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,

M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,

Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,

M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,

M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,

Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : M. F. BARRIERE

OBJET : FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS MULTI ACTIVITES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE ELEMENTAIRE POUR L'ETE 2024

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS MULTI
ACTIVITES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE
ETE 2024**

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite favoriser la mise en place de séjours multi activités au sein de l'accueil de loisirs extrascolaire élémentaire pendant l'été 2024.

CONSIDÉRANT qu'il convient, à ce titre, de fixer les tarifs pour ces prestations municipales,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**

FIXE ainsi qu'il suit, et à compter du 8 juillet 2024, les différents tarifs des séjours multi activités de l'accueil de loisirs extrascolaire élémentaire, pour l'été 2024.

Quotient Apar jour	4,40 €
Quotient Bpar jour	8,35 €
Quotient Cpar jour	13,25 €
Quotient Dpar jour	17,10 €
Quotient Epar jour	19,75 €
Quotient Fpar jour	24,00 €
Quotient Gpar jour	26,90 €
Quotient Hpar jour	30,75 €
Quotient Ipar jour	33,75 €
Quotient Jpar jour	37,35 €
Quotient Kpar jour	42,90 €

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,



Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33

- présents : 25

- représentés : 8

- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjointes,

M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,

Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,

Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,

M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,

Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,

M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,

M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,

Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : M. F. BARRIERE

OBJET : FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS ETE POUR DES GROUPES D'ENFANTS AGES DE 11 A 17 ANS ORGANISES PAR LE SERVICE JEUNESSE - 2024

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS ETE
POUR DES GROUPES D'ENFANTS AGES DE 11 A 17 ANS ORGANISES PAR LE
SERVICE JEUNESSE – 2024**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Municipalité souhaite mettre en place des séjours multi activités de l'accueil de loisirs extrascolaire du service Jeunesse, pendant l'été 2024.

CONSIDERANT qu'il convient, à ce titre, de fixer les tarifs pour ces prestations municipales,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit, à compter du 25 mars 2024, les différents tarifs des séjours « Activités Nautiques » de l'accueil de loisirs extrascolaire du service Jeunesse, pour l'été 2024.

Séjour du 13 au 20 juillet 2024 :

Quotient A	par jour	10.30 €
Quotient B	par jour	12.40 €
Quotient C	par jour	14.50 €
Quotient D	par jour	16.50 €
Quotient E	par jour	18.60 €
Quotient Ext. Collège.....	par jour	26.90 € (élève scolarisé dans le collège de la commune mais non spinolien)
Quotient Ext	par jour	41.30 €

SEJOUR DU 19 AU 23 AOÛT 2024 :

Quotient A	par jour	12.40€
Quotient B	par jour	14.90€
Quotient C	par jour	17.30€
Quotient D	par jour	19.80€
Quotient E	par jour	22.30€
Quotient Ext. Collège.....	par jour	34.70€ (élève scolarisé dans le collège de la commune mais non spinolien)
Quotient Ext	par jour	49.50€

DIT qu'en cas d'annulation de l'inscription au service extrascolaire sans justificatif médical, la prestation sera due.

PRÉCISE que les recettes seront inscrites au Budget de l'exercice en cours, aux chapitres et articles correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,

M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,

Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,

Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,

M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,

Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,

M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,

M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,

Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : **M. F. BARRIERE**

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE ROCKCORPS LIMITED PORTANT SUR DES PROJETS D'EMBELLISSEMENT DES ECOLES

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION D'UNE CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ ROCKCORPS LIMITED PORTANT SUR DES
PROJETS D'EMBELLEMENT DES ÉCOLES**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté municipale de s'associer avec la société RockCorps Limited dans le but de d'inciter les jeunes à l'action citoyenne et au bénévolat tout en œuvre à la mise en œuvre de projets d'embellissement des écoles.

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de l'embellissement des écoles en partenariat avec la société RockCorps Limited.

APPROUVE la convention de partenariat ayant pour objet de déterminer les responsabilités de chacune des parties dans la réalisation des projets décrits dans ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de partenariat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



MARCHAU Olivier
Maire d'Épinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,
Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjointes,
M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY, M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,
M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,
Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,
M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,
M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,
Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : M. F. BARRIERE

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE BARDAGE, RAVALEMENT, DESENFUMAGE, MENUISERIE EXTERIEURE, OCCULTATION, VERRIERES ET PORTE AUTOMATIQUE POUR LA REALISATION DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE ET DE SERVICES PARTENAIRES

**DÉLIBÉRATION RELATIVE AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE BARDAGE,
RAVALEMENT, DESENFUMAGE, MENUISERIE EXTERIEURE, OCCULTATION,
VERRIÈRES ET PORTE AUTOMATIQUE POUR LA RÉALISATION DE LA
Médiathèque Municipale et de Services Partenaires**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-21-1,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles 2123-1 et R2123-1,

CONSIDÉRANT l'opération de construction d'une médiathèque municipale et de services partenaires

CONSIDÉRANT qu'en raison des défaillances répétées de l'entreprise en charge des travaux de clos et couvert, tant sur le plan technique qu'en matière d'exécution des tâches dans le temps, le marché a été résilié pour faute aux frais et risques de la société.

CONSIDÉRANT la nécessité d'attribuer rapidement un marché de substitution à un opérateur économique en capacité de poursuivre et achever les travaux

CONSIDÉRANT que l'étendue des besoins à satisfaire est la suivante :

- Bardage et ravalement
 - o Reprendre l'habillage en façade sud nez de dalles constaté sans vide d'air : reprise à réaliser et à justifier,
 - o Reprendre la fourniture et la pose de bardage devant voile béton pas posé
 - o Reprendre la fourniture et la pose des habillages périphériques (absents)
 - o Reprendre l'habillages périphériques (non conformes à reprendre conformément au temps validé)
 - o Reprises nombreuses à réaliser aux extrémités et angles de bardage courant
 - o Réaliser les habillages périphériques
 - o Réaliser les habillages tôle périphériques
 - o Réaliser l'ensemble des détails non conformes à reprendre
 - o Réaliser la fourniture et la pose des bardages
 - o Réaliser la fourniture et la pose des bardages au nez de dalles
 - o Réaliser le calepinage avant exécution
 - o Réaliser les fixations des bardages
 - o Réaliser la fourniture et la pose d'isolant en nez de dalle
 - o Réaliser la fourniture et pose de relevé du support béton nécessaire
 - o Réaliser la réfection des bavettes et la reprise des pieds de bardage
 - o Réaliser tout ouvrage de bardage et d'habillage restant à faire

- Désenfumage
 - o Reprendre l'inversion ouvrant pompier et ouvrant de désenfumage conformément au permis de construire
 - o Réaliser les correctifs des ouvrants de désenfumage rue de l'esplanade
 - o Réaliser les correctifs des ouvrants de désenfumage en façades ouest
 - o Réaliser les correctifs du désenfumage
 - o Réaliser les correctifs des ouvrants de confort en façades sud & ouest
 - o Réaliser les correctifs des ouvrants de désenfumage 1 et de confort du shed

- **Occultations**
 - o Reprendre les études
 - o Reprendre les témoins
 - o Reprendre les stores façade sud
 - o Reprendre les renforts pour la casquette sud-est
 - o Reprendre l'auvent nord sur cours général de gauche et rue de l'esplanade

- **Menuiseries extérieures**
 - o Réaliser le contrôle des vitrages existants et leur justification : dimensions, composition, épaisseur, traitement thermique, sens de pose
 - o Réaliser la fourniture et pose des ouvrages en verre en lieu et place des précédents
 - o Réaliser la mise en œuvre des ouvrages particuliers non satisfaisants tels que les pare-clozes, les capots serreurs, les joints souples : fourniture et pose
 - o Réaliser la fourniture et pose des profilés de finitions des capots-serreurs
 - o Réaliser la fourniture et pose de bavettes
 - o Réaliser le remplacement des vitrages manquants ou brisés suite à mauvais montage
 - o Réaliser la fourniture des bords de livraisons pour en justifier le traitement thermique du vitrage
 - o Réaliser la dépose soignée des verres de teinte différente
 - o Réaliser la dépose soignée des verres constatés posés à l'envers
 - o Réaliser l'inversion ouvrant pompier / an désenfumage à faire conformément au dossier architecte
 - o Réaliser toutes junctions d'étanchéités
 - o Réaliser la reprise de sortie des câbles an de désenfumage, avec fourniture et pose des habillages au droit de précédents
 - o Au droit de la salle de travail faisant office d'aes s'assurer qu'il est possible d'ouvrir manuellement l'ouvrant depuis l'intérieur
 - o Réaliser la justification de l'ensemble de la fixation des supports des MR
 - o Réaliser la fourniture et pose de l'équipement de portes
 - o Réaliser la vérification du fonctionnement des portes et des ouvrants
 - o Réaliser les réglages des ouvrants et portes
 - o Réaliser la fourniture et la pose des équipements
 - o Réaliser la fourniture et la pose des gâches
 - o Réaliser la dépose des éléments vortiers verre trop courts à remplacer
 - o Réaliser la fourniture et la pose de cornière à mettre en place en arrêt de parquet pour cacher le précadre de pose
 - o Réaliser la fourniture et pose de dispositif d'ouverture
 - o Réaliser vérification des hauteurs des poignées et leur rectification physique
 - o Réaliser le calfeutrement
 - o Réaliser l'habillage à poser de chaque côté du mur rideau
 - o Réaliser la reprise du drainage
 - o Réaliser la fourniture et pose des châssis

- **Verrières et portes automatiques**
 - o Réaliser la fourniture et pose des portes automatiques
 - o Réaliser la fourniture et pose de la commande des ouvrants de désenfumage et confort du shed
 - o Reprendre le vitrage du shed

CONSIDERANT que la durée prévisionnelle des travaux s'élève à 6 mois.

CONSIDERANT que le montant des travaux est estimé par le maître d'œuvre entre 333 333,00 €HT, soit 399 999,60 €TTC, et 458 333,00 €HT, soit 549 999,60 €TTC.

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- **A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public conformément à l'article R2122-1 du Code de la commande publique.

AUTORISE Monsieur la Maire à signer tous les marchés nécessaires.

DIT que les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33

- présents : 25

- représentés : 8

- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjointes,

M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY, M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,

Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,

Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,

M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,

Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,

M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,

M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,

Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : M. F. BARRIERE

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,

M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par Mme LUTIER, Conseillère municipale déléguée,

Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,

Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,

M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,

Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,

M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,

M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,

Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : M. F. BARRIERE

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- A la majorité par 29 voix pour
1 voix contre : M. M. LEGOUGE

Madame MARTIN, Madame CHABRILLAT (par procuration) et Mme DORLENCOURT, Conseillères municipales intéressées, ne prennent pas part au vote

FIXE ainsi qu'il suit le montant des subventions de fonctionnement attribuées aux associations pour l'année 2024.

DIT que les crédits nécessaires d'un montant de 131 000,00 € sont inscrits au budget primitif pour 2024 article 6574.

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET MUSICALES					
ARS CANTÓRIA	89 Grande rue		91360	EPINAY SUR ORGE	327,00 €
ASSOCIATION BIJOU SET	21 rue Pierre Brossolette		91360	EPINAY SUR ORGE	170,00 €
ASSOCIATION CABO VERDE CULTURA	3 rue Pasteur		91360	EPINAY SUR ORGE	50,00 €
ASSOCIATION CERCLE LINGUISTIQUE D'EPINAY (CLE)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	161,00 €
ASSOCIATION CLUB INFORMATIQUE ET MULTIMÉDIA D'EPINAY (CIME)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	400,00 €
ASSOCIATION COQUELICOTS ET PISSENLITS	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	503,00 €
ASSOCIATION DES PEINTRES ET SCULPTEURS D'EPINAY (APSE)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	281,00 €

ASSOCIATION LA TROUPE DU CAIS	12 rue Pasteur Brussolleto		91360	EPINAY SUR ORGE	200,00 €
ASSOCIATION L'ATELIER	Hôtel de ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	400,00 €
ASSOCIATION LES AMIS DE L'ORGUE	3 rue de la Gatinella		91360	EPINAY SUR ORGE	553,00 €
ASSOCIATION PHOTO CLUB D'EPINAY	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	300,00 €
ASSOCIATION SALTANA DANSE	rue Henri IV		91360	EPINAY SUR ORGE	450,00 €
ASSOCIATION SOZIK	24 cours du Général de Gaulle		91360	EPINAY SUR ORGE	1 500,00 €
COMPAGNIE LIV	23 rue du Parc		91360	EPINAY SUR ORGE	1 315,00 €
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	55 000,00 €

ASSOCIATIONS DE LOISIRS

ASSOCIATION DE FIL, AIGUILLE	5 rue Girouise		91360	EPINAY SUR ORGE	200,00 €
ASSOCIATION EPINAY ACCUEIL	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	1 600,00 €
ASSOCIATION EPINAY LOISIRS	16 cours du Général de Gaulle		91360	EPINAY SUR ORGE	710,00 €
ASSOCIATION EPINAY POKER CLUB	53 Grande rue		91360	EPINAY SUR ORGE	200,00 €
ASSOCIATION EPINAY SCHABBLE	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	75,00 €
ASSOCIATION LE PETIT TRAIN DES TEMPIERS	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	585,00 €
ASSOCIATION PHILÔJEUX	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	200,00 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES

ASSOCIATION AÏKIDO CLUB D'EPINAY (ACE)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	400,00 €
ASSOCIATION AMICALE BADMINTON SPINOILIENNE (ABS91)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	1 500,00 €
ASSOCIATION AMICALE LAIQUE D'EPINAY (ALC)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	3 000,00 €
ASSOCIATION EPINAY ATHLETIC CLUB (EAC)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	1 500,00 €

ASSOCIATION EPINAY SUR ORGE BASKET 91	R5 rue Nicolas Vaudin		91360	EPINAY SUR ORGE	960,00 €
ASSOCIATION EPINAY VILLEMORISON HANDBALL CLUB (EVHBC)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	3 000,00 €
ASSOCIATION KARATE CLUB D'EPINAY (KCL)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	2 330,00 €
ASSOCIATION LES SOGOL RUGBY LOISIRS	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	250,00 €
ASSOCIATION RANDO PLUS LOISIRS	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	770,00 €
ASSOCIATION RUGBY CLUB D'EPINAY (RCF)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	2 500,00 €
ASSOCIATION SHARK HOLLER CLUB	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	1 500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE JUDO D'EPINAY (ASJE)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	3 300,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE MUSCULATION D'EPINAY (ASMC)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	800,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ANDRE MAUROIS	8 rue du Mauregard		91360	EPINAY SUR ORGE	750,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE GYMNIQUE D'EPINAY (ASGE)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	1 500,00 €
ASSOCIATION TENNIS CLUB D'EPINAY (TCE)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	1 820,00 €
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE D'EPINAY (TTE)	7 sentier des Ours Follets		91360	EPINAY SUR ORGE	1 100,00 €
RETRAITE SPORTIVE DU VAL D'ORGE	1 rue de la Relette		91360	VILLEMORISON SUR ORGE	150,00 €
SPORTING CLUB D'EPINAY (SCF)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	10 000,00 €
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES					
1678 ^e SECTION DE LA MEDAILLE MILITAIRE	103bis rue de Petit vaux		91360	EPINAY SUR ORGE	180,00 €
COMITE D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS	103bis rue de Petit vaux		91360	EPINAY SUR ORGE	200,00 €
COMITE DU SOUVENIR DU GENERAL DE GAULLE (section Epinay/Villemorison)	12bis route de Corneil		91360	VILLEMORISON SUR ORGE	180,00 €
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC ET TUNISIE (FNACA)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	180,00 €
SOCIETE DES MEMBRES DE LA REGION D'HONNEUR. COMITE DU HUREPOIX (SMLH)	14 avenue Carnot		91600	SAVIGNY SUR ORGE	150,00 €

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	200,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS					
ASSOCIATION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Centre de Secours	Rue de la Gatinelle	91360	EPINAY SUR ORGE	176,00 €
ASSOCIATION AMITIE MADAGASCAR ÎLE DE FRANCE (AMIF)	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	500,00 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU VAL D'ORGE (ACVO)	Vap'N'Juice - Centre Commercial Carrefour Market	RD257	91360	EPINAY SUR ORGE	300,00 €
ASSOCIATION LES ABEILLES D'EPINAY	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	319,00 €
ASSOCIATION L'ETOILE	12 rue de la Fontaine Bridel		91360	EPINAY SUR ORGE	200,00 €
ASSOCIATION POUR LA QUALITE DE VIE AU MAUREGARD	Hôtel de Ville	8 rue de l'Eglise	91360	EPINAY SUR ORGE	147,00 €
LE TRIANGLE VERT	16 rue Angiboust	ZAC Fontaine Jouvence	91460	MARCOUSSIS	10 000,00 €
COOPERATIVES SCOLAIRES					
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT CAMUS	Place Gabriel Péri		91360	EPINAY SUR ORGE	2 430,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL VALERY	4 rue des écoles		91360	EPINAY SUR ORGE	2 106,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE ALBERT CAMUS	Place Gabriel Péri		91360	EPINAY SUR ORGE	972,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE LES TEMPLIERS	7 rue de la Croix Ronde		91360	EPINAY SUR ORGE	648,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE PAUL VALERY	4 rue des écoles		91360	EPINAY SUR ORGE	648,00 €
SUBVENTIONS SUR PROJETS					9 064,00 €
TOTAL					131 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,

M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,

Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,

Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,

M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,

Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,

M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,

M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,

Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : **M. F. BARRIERE**

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET A L'ASSOCIATION BLUE SET

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE PROJET A
L'ASSOCIATION BLUE SET**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1,

VU les dossiers de demande de subvention de projet déposés par l'association BLUE SET

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**

FIXE ainsi qu'il suit le montant de la subvention de projet attribuée :

- 500 euros à l'association BLUE SET

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif pour 2024 article 6574.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Olivier MARCHAU
Maire d'Épinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33

- présents : 25

- représentés : 8

- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, **M. V. GALLET**, **M. BARRIERE**, **M. FABBRO**, **Mme MARTIN**, **M. WALTER**, Maires-Adjoints,

M. DUCHESNE, **M. SCHILTZ**, **Mme DORLAND**, **M. RANDOING**, **Mme BOURDOUX**, **M. O. GALLET**, **Mme LE POULAIN**, **M. TURCHI**, **Mme GAUDRY**, **M. HADDAD**, **Mme DRAGHI**, **M. LACASSAGNE**, **M. BLOTTIERE**, **Mme BAIRRAS**, **M. P. LEGOUGE**, **Mme DORLENCOURT**, **M. FUTOL**, **M. M. LEGOUGE**, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par **Mme LUTIER**, Conseillère municipale déléguée,

Mme LEQUEUX, représentée par **M. DUSCHESNE**, Conseiller municipal,

Mme CHABRILLAT, représentée par **Mme MARTIN**, Maire-adjointe,

M. MARAIS, représenté par **Mme CASTAINGS**, Maire-adjointe,

Mme LUTIER, représentée par **M. Marchau**, Maire,

M. DIDRY, représenté par **Mme DORLAND**, Conseillère municipale,

M. DUGAST, représenté par **M. TURCHI**, Conseiller municipal,

Mme DESSAILLY, représentée par **M. FABBRO**, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : **M. F. BARRIERE**

OBJET : ADHESION AU SYNDICAT DES APICULTEURS DU VAL D'ESSONNE

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ADHESION DE LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE
AU SYNDICAT DES APICULTEURS DU VAL D'ESSONNE**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la commune d'Epinay-sur-Orge de protéger les insectes pollinisateurs et promouvoir l'apiculture sur son territoire.

CONSIDERANT l'opportunité d'adhérer au Syndicat des Apiculteurs du Val d'Essonne.

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,
• à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune au Syndicat des apiculteurs du Val d'Essonne.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à représenter la commune au sein de cet organisme.

AUTORISE le règlement de la cotisation correspondante à cette adhésion, laquelle s'élève à 25 euros pour l'année 2024, dans le cadre des crédits ouverts annuellement au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjointes,

M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,

Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,

Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,

M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,

Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,

M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,

M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,

Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : **M. F. BARRIERE**

OBJET : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE « 3F RESIDENCES » POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PENSION DE FAMILLE DE 25 LOGEMENTS SOCIAUX SISE RUE DE GRAND VAUX

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DEMANDE DE
GARANTIE D'EMPRUNT DE « 3F RÉSIDENCES » POUR
LA CONSTRUCTION D'UNE PENSION DE FAMILLE DE
25 LOGEMENTS SOCIAUX SISE RUE DE GRAND VAUX**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2252-1 et L2252-2,

VU le Code Civil, notamment ses articles 2298 et 2305.

VU la délibération n°2021-174 du Conseil communautaire du 30/06/2021 adoptant le Pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2022-2027,

CONSIDÉRANT selon les règles fixées par ledit pacte que la garantie d'emprunts est octroyée à hauteur de 50 % par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et à hauteur de 50 % par la Commune,

VU la demande formulée par courrier en date du 31/10/2023 par « 3F Résidences » sollicitant la commune afin d'instruire sa demande et d'apposer sa garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour la construction d'une pension de famille de 25 logements sociaux sis rue de Grand Vaux.

VU le contrat de prêt n°145148 signé entre « 3F Résidences », l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Prêteur, annexé à la présente,

CONSIDÉRANT que les conditions sont remplies et qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à ladite demande,

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie de ladite garantie, la commune bénéficie d'un droit de réservation de cinq (5) logements.

VU le projet de convention de garantie d'emprunt et de réservation conséquente, annexé à la présente.

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- à l'unanimité,

DÉCIDÉ d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 640.092,00 € souscrit par « 3F Résidences », l'Emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Prêteur, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°144148 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie est donc accordée à hauteur de la somme en principal de 320.046,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

PRÉCISE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE, sur notification de l'impayé par lettre simple du Prêteur, et dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer, en contrepartie, la convention de garantie d'emprunt et de réservation conséquente telle qu'annexée à la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,
Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,
M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,
M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,
Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,
M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,
M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,
Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : **M. F. BARRIERE**

OBJET : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE « 3F RESIDENCES » POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE JEUNES ACTIFS DE 59 LOGEMENTS SOCIAUX SISE RUE DE GRAND VAUX

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DEMANDE DE
GARANTIE D'EMPRUNT DE « 3F RÉSIDENCES » POUR
LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE JEUNES
ACTIFS DE 58 LOGEMENTS SOCIAUX SISE RUE DE
GRAND VAUX**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2252-1 et L2252-2,

VU le Code Civil, notamment ses articles 2298 et 2305,

VU la délibération n°2021-174 du Conseil communautaire du 30/06/2021 adoptant le Pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2022-2027.

CONSIDÉRANT selon les règles fixées par ledit pacte que la garantie d'emprunts est octroyée à hauteur de 50 % par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et à hauteur de 50 % par la Commune,

VU la demande formulée par courrier en date du 31/10/2023 par « 3F Résidences » sollicitant la commune afin d'instruire sa demande et d'apporter sa garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour la construction d'une résidence jeunes actifs de 58 logements sociaux sis rue de Grand Vaux,

VU le contrat de prêt n°150888 signé entre « 3F Résidences », l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Prêteur, annexé à la présente.

CONSIDÉRANT que les conditions sont remplies et qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à ladite demande,

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie de ladite garantie, la commune bénéficiera d'un droit de réservation de douze (12) logements

VU le projet de convention de garantie d'emprunt et de réservation conséquente, annexé à la présente,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 849 713,00 € souscrit par « 3F Résidences », l'Emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Prêteur, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°150888 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie est donc accordée à hauteur de la somme en principal de 424,856,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

PRÉCISE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE, sur notification de l'impayé par lettre simple du Prêteur, et dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer, en contrepartie, la convention de garantie d'emprunt et de réservation conséquente telle qu'annexée à la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Olivier MARCHAU
Maire d'Épinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,

M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,

Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,

Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,

M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,

Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,

M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,

M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,

Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : M. F. BARRIERE

OBJET : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE « 3F RESIDENCES » POUR LA CONSTRUCTION D'UN FOYER JEUNES TRAVAILLEURS DE 86 LOGEMENTS SOCIAUX SISE RUE DE GRAND VAUX

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DEMANDE DE
GARANTIE D'EMPRUNT DE « 3F RÉSIDENCES » POUR
LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE JEUNES
ACTIFS DE 86 LOGEMENTS SOCIAUX SISE RUE DE
GRAND VAUX**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2252-1 et L2252-2,

VU le Code Civil, notamment ses articles 2298 et 2305,

VU la délibération n°2021-174 du Conseil communautaire du 30/06/2021 adoptant le Pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2022-2027,

CONSIDÉRANT selon les règles fixées par ledit pacte que la garantie d'emprunts est octroyée à hauteur de 50 % par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et à hauteur de 50 % par la Commune,

VU la demande formulée par courrier en date du 31/10/2023 par « 3F Résidences » sollicitant la commune afin d'instruire sa demande et d'apporter sa garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour la construction d'un foyer jeunes travailleurs de 86 logements sociaux sis rue de Grand Vaux,

VU le contrat de prêt n°145070 signé entre « 3F Résidences », l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Prêteur, annexé à la présente,

CONSIDÉRANT que les conditions sont remplies et qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à ladite demande,

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie de ladite garantie, la commune bénéficie d'un droit de réservation de dix-sept (17) logements,

VU le projet de convention de garantie d'emprunt et de réservation conséquente, annexé à la présente,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**

DÉCIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 1.287.649,00 € souscrit par « 3F Résidences », l'Emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Prêteur, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°145070 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie est donc accordée à hauteur de la somme en principal de 693.824,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

PRÉCISE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE, sur notification de l'impayé par lettre simple du Prêteur, et dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer, en contrepartie, la convention de garantie d'emprunt et de réservation conséquente telle qu'annexée à la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Olivier MARCHAU
Maire d'Épinay-sur-Orge

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

02 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,
Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,
M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,
M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,
Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,
M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,
M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,
Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : **M. F. BARRIERE**

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE REFECTION D'UN MUR ET D'UNE VOIRIE AFFAISSÉS RUE DES MEUNIERES

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX
D'URGENCE DE RÉFECTION D'UN MUR ET D'UNE VOIRIE AFFAISSÉS RUE DES
MEUNIERIS – SOCIÉTÉ COLAS**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-21,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L2134-1,

VU la délibération n°33/2022 en date du 7 avril 2022 relative au marché de travaux d'urgence de réfection d'un mur et d'une voirie affaissée rue des Meuniers,

VU la délibération n°78/2023 en date du 29 juin 2023 relative à l'avenant n°1 au marché de travaux d'urgence de réfection d'un mur et d'une voirie affaissée rue des Meuniers,

VU la délibération n°115/2023 en date du 14 novembre 2023 relative à l'avenant n°2 au marché de travaux d'urgence de réfection d'un mur et d'une voirie affaissée rue des Meuniers,

VU le marché de travaux d'urgence de réfection d'un mur et d'une voirie affaissés rue des Meuniers notifié à la société Colas le 31 mai 2022,

CONSIDÉRANT que le marché de travaux d'urgence de réfection d'un mur et d'une voirie affaissés rue des Meuniers a été attribué à la société Colas pour un montant global et forfaitaire de 1 562 323,44 € HT soit 1 874 788,13 € TTC.

CONSIDÉRANT qu'un avenant n°1 d'un montant de 114 946,33 € HT, soit 137 935,60 € TTC, a été établi en raison de circonstances techniques imprévues.

CONSIDÉRANT qu'un avenant n°2 d'un montant de 614 641,62 € HT, soit 773 569,94 € TTC, a été établi en raison de circonstances techniques imprévues.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de compléter les prestations initiales par des prestations supplémentaires ayant un impact économique et de prendre en compte la prolongation du chantier et le décalage de la date de fin des travaux aujourd'hui fixée au 29 mars 2024.

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un avenant n°3 en plus-value d'un montant de 71 119,49 € HT, soit 85 343,38 € TTC.

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**

APPROUVE la conclusion d'un avenant n°3 aux travaux d'urgence de réfection d'un mur et d'une voirie affaissés rue des Meuniers d'un montant de 71 119,49 € HT, soit 85 343,38 € TTC.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant °3 au marché précité avec la société Colas ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DIT que les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a long, sweeping stroke.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour
Mardi 19 mars 2024

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absent : 0
Nombre de votants : 33

La Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

04 AVR 2024

Transmis en Préfecture le :

30 MARS 2024

Date de publication sur le site Internet

04 AVR 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. MARCHAU, Maire,
Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,
M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme PANZANI, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme LEQUEUX, représentée par M. DUSCHESNE, Conseiller municipal,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjointe,
M. MARAIS, représenté par Mme CASTAINGS, Maire-adjointe,
Mme LUTIER, représentée par M. Marchau, Maire,
M. DIDRY, représenté par Mme DORLAND, Conseillère municipale,
M. DUGAST, représenté par M. TURCHI, Conseiller municipal,
Mme DESSAILLY, représentée par M. FABBRO, Maire adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : néant

ÉTAIENT ABSENTS : néant

SECRETARE DE SEANCE : M. F. BARRIERE

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC DE SERVICE DE PRESTATIONS DE PROPRETE URBAINE - BALAYAGE MECANISE ET MANUEL

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE PROPRETE URBAINE - BALAYAGE MECANISE ET MANUEL

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-21,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L2194-1,

VU la délibération n°88/2023 en date du 2 octobre 2023 relative au marché de prestation de propreté urbaine -balayage mécanisé et manuel

VU le marché n°023/SS/17 relative au marché de prestation de propreté urbaine -balayage mécanisé et manuel

CONSIDERANT que le marché de prestation de propreté urbaine -balayage mécanisé et manuel a été attribué à la société Semaer pour un montant global et forfaitaire annuel de 145 968,00 €HT soit 175 161,60 € TTC.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de remplacer un indice de prix qui n'existe plus par l'indice des prix de production des services français aux entreprises françaises (BtoB) – CPF 81.21 – Nettoyage courant, marché public Base 2015 – Identifiant 010546452

CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant n°1 au marché public de prestation de service.

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**

APPROUVE la conclusion d'un avenant n°1 relative au marché de prestation de propreté urbaine - balayage mécanisé et manuel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché précité avec la société Semaer.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge

Département: de l'Essonne

Commune d'Épinay-sur-Orge

REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024 A 20H

FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE

Article 92191-9 du Code général des collectivités territoriales

Liste des membres présents : Monsieur Olivier MARCHAU, Maire,
Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, M. BARRIERE, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER,
Maires Adjoints,

M. DUCHESNE, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET,
Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme GAUDRY M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE,
M. BLOTTIERE, Mme BARRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M.
LEGOUGE, Conseillers municipaux.

DELIBERATIONS ADOPTÉES

Numéro d'ordre	Objet
11/2024	Motion de soutien aux communes - Communes attaquées, République en danger
12/2024	Adoption du compte de gestion 2023 - budget ville
13/2024	Adoption du compte administratif 2023 - budget ville
14/2024	Affectation des résultats 2023 de la commune
15/2024	Fiscalité locale - vote des taux d'imposition 2024
16/2024	Subvention de fonctionnement 2024 à la Caisse des Ecoles
17/2024	Subvention de fonctionnement allouées au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024
18/2024	Adoption du budget primitif 2024 de la ville
19/2024	Adhésion au groupement de commerce du SMOYS pour l'achat de fourniture d'énergie (gaz et électricité)
20/2024	Adoption de la convention constitutive de groupement de commande permanent entre la commune et le centre communal d'action sociale (CCAS)
21/2024	Approbation de la convention de partenariat entre la commune d'Épinay-sur-Orge et la Direction de Zone de Sécurité Ile-de-France Sud de la SNCF
22/2024	Mise à jour du tableau des effectifs
23/2024	Recrutement de vacataires au service Jeunesse dans le cadre de l'organisation annuelle de la soirée du collège André Maurois
24/2024	Fixation des tarifs des séjours multi activités de l'accueil de loisirs extrascolaire élémentaire pour l'été 2024
25/2024	Fixation des tarifs des séjours été pour des groupes d'enfants âgés de 11 à 17 ans organisés par le service jeunesse - 2024
26/2024	Approbation d'une convention de partenariat avec la société RockCorps Limited portant sur des projets d'embellissement des écoles
27/2024	Marché public de travaux de bardage, ravalement, désenfumage, menuiserie extérieurs, occultation, verrières et porte automatique pour la réalisation de la médiathèque municipale et de services partenaires
28/2024	Attribution des subventions communales allouées aux associations pour l'année 2024
29/2024	Attribution d'une subvention de projet à l'association Bleu Set
30/2024	Adhésion au Syndicat des Apiculteurs du Val d'Essonne

31/2024	Demande de garantie d'emprunt de « 3F résidences » pour la construction d'une pension de famille de 25 logements sociaux sise rue de grand vaux
32/2024	Demande de garantie d'emprunt de « 3F résidences » pour la construction d'une résidence jeunes actifs de 59 logements sociaux sise rue de grand vaux
33/2024	Demande de garantie d'emprunt de « 3F Résidences » pour la construction d'un foyer jeunes travailleurs de 86 logements sociaux sise rue de grand vaux
34/2024	Approbation de l'avenant n°3 au marché public de travaux de réfection d'un mur et d'une voirie affaissés rue des Meuniers
35/2024	Approbation de l'avenant n°1 au marché public de service de prestations de propreté urbaine – balayage mécanisé et manuel

Monsieur Franck BARRIERE
Secrétaire de séance



Monsieur Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge